

Document

La proposition de loi après un fait divers, un "classique". (19.03)

AP – 18.03

Les syndicats de magistrats ont dénoncé jeudi la politique du "fait divers suivi d'une nouvelle loi", après l'annonce de Nicolas Sarkozy qui souhaite voir appliquer "systématiquement" une peine de sûreté incompressible de 30 ans pour tous ceux qui portent atteinte à un membre des forces de l'ordre. Une annonce faite lors de son déplacement à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) où un policier a été tué mardi dans une fusillade avec des etarras présumés. Lire la suite l'article

"Il s'agit encore d'une réponse à un fait divers tragique avec des communiqués qui partent dans tous les sens. C'est encore une réaction à chaud dans un mouvement général qui vise à l'enfermement général comme seule réponse", a réagi Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature (SM).

Laurent Bédouet, secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM), voit dans cette proposition "un pur effet d'annonce". "On peut se demander ce qui va changer et qui ça va dissuader. Il s'agit encore d'un nouveau fait divers suivi d'une nouvelle loi", a-t-il dit.

Ces dernières années, plusieurs lois ont été votées après des faits divers tragiques et médiatiques. En décembre 2004, un ancien patient schizophrène de l'hôpital psychiatrique de Pau, Romain Dupuy, avait assassiné une infirmière et une aide-soignante dans un pavillon isolé de l'établissement. Résultat: une loi sur l'irresponsabilité pénale a permis l'organisation de mini-procès de personnes déclarées pénalement irresponsables.

Nelly Crémel a été tuée le 2 juin 2005 alors qu'elle faisait son jogging aux alentours de son domicile de Reuil-en-Brie (Seine-et-Marne). Nicolas Sarkozy avait demandé à l'époque que le juge ayant remis le récidiviste Patrick Gateau en liberté "paie" pour sa "faute". Des propos qui avaient déclenché une violente polémique avec les magistrats avant d'aboutir à une nouvelle loi sur la prévention de la récidive.

Enis, âgé de 5 ans, enlevé le 15 août 2007 à Roubaix (Nord), avait été retrouvé en compagnie de Francis Evrard, 61 ans, un pédophile sorti le 2 juillet de la prison de Caen (Seine-Maritime) et condamné à trois reprises pour des faits similaires. Après avoir reçu le père et le grand-père d'Enis, M. Sarkozy avait annoncé le 20 août suivant un projet de loi pour novembre et la construction d'hôpitaux-prisons pour empêcher la récidive des criminels sexuels dangereux. La première de ces unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) devrait ouvrir début avril à Lyon.

Enfin, la mort en septembre dernier d'une joggeuse dans l'Essonne, Marie-Christine Hodeau, tuée par un multirécidiviste condamné en 2002 à 11 ans de réclusion pour l'enlèvement et le viol d'une adolescente de 13 ans deux ans plus tôt dans le Loiret, avait créé une nouvelle polémique. "Ne doit-on pas enfin décider la mise en oeuvre de la castration chimique pour ce type d'individu?", s'était interrogé Frédéric Lefebvre, le porte-parole de l'UMP.

"C'est un grand classique, la modification de la loi", avait alors jugé Christophe Régnard, président de l'USM. "En France, dès qu'il y a un problème de faits divers, on fait une loi".